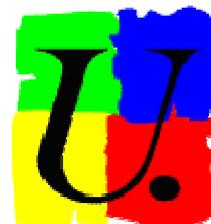


Compte rendu du CTPD répartition des DHG collèges, SEGPA, lycées mardi 26 janvier 2010



Vous trouverez ci-dessous les informations et réponses apportées par M l'Inspecteur d'Académie et *en italique, en bleu, nos commentaires.*

Dotation des Yvelines dans l'Académie

L'IA précise qu'un rééquilibrage a été réalisé en faveur des collèges des Yvelines, pour tenir compte de la présence de nombreux petits collèges dans le département. Dans les lycées, conformément à l'engagement ministériel, le taux d'encadrement est maintenu : sauf baisse d'effectifs, il ne devrait pas y avoir de suppressions de postes.

Commentaire FSU : concrètement, près de la moitié des collèges voient leur dotation horaire et leur taux H/E diminuer. En lycées, la situation est très contrastée (effets assouplissement carte scolaire, effondrement des moyens dans la voie professionnelle au terme de la Réforme des Bacs pro 3 ans ...) : plus de la moitié des établissements ne retrouvent pas le potentiel d'enseignement dont ils disposent cette année, dans un contexte déjà très dégradé (effectifs de classes saturés), et certains vont connaître plusieurs suppressions de postes.

Vous devez disposer de toutes les informations vous permettant de comparer les évolutions R09/R10 (prévisionnel et constat effectifs + DHG avec le ratio HP/HSA)

Prévisions d'effectifs

Après une baisse sur plusieurs années, l'IA observe une stabilisation des effectifs pour cette rentrée. Une remontée s'amorce à partir de 2011. Il précise que les élèves d'UPI, ainsi que les CLA ne sont pas comptabilisés à ce jour, et que les prévisions d'effectifs évoluent au jour le jour. A ce stade c'est une prévision initiale, le dialogue se poursuit avec les chefs d'établissement. L'IA annonce que dans certains établissements attractifs, les effectifs ont été « bridés », les capacités d'accueil atteignant leurs limites.

Commentaire FSU : selon nos calculs basés sur les documents de l'IA, la progression d'effectif est de 1205 élèves sur le département dans le second degré. Une distorsion persiste (environ 600élèves) entre les prévisions de l'IA et celle du rectorat. La sous-estimation l'an dernier de plus de 1800 élèves «réapparus» lors de la rentrée 2009, avait déjà eu pour conséquence de minorer les DHG et de gonfler artificiellement le taux H/E. Cette marge de manœuvre avait permis par ailleurs de faire fonctionner à plein le processus d'assouplissement de la carte scolaire : des établissements qui se vident, tandis que les effectifs par classe explosent ailleurs.

Soyez vigilants sur les prévisions d'effectifs, contestez les si besoin (CA), ils conditionnent pour une grande part le montant de la DHG !

Volume de la réserve horaire : près de 3000 heures

L'IA juge que ce volume est guidé par un principe de prudence dans le contexte d'un budget contraint. Ce sont des dotations initiales, les ajustements seront faits au fur et à mesure de la

réflexion menée tant au sein du conseil pédagogique que du CA. Elle peut se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'IA soutiendra les « bons projets ».

Commentaire FSU : les 3000 heures mises en réserve sont autant de moyens soustraits à la délibération des CA. Il n'est plus possible de revenir sur les suppressions de postes ou d'en créer lorsque ces ajustements, tardifs, sont injectés dans les établissements. Les conséquences de cette gestion de « prudence » sont désastreuses pour les emplois, réduisent les possibilités de réaffectation et mutation, et participent à l'explosion de la précarité.

Exigez que le CA soit consulté sur la nouvelle répartition des moyens horaires entre disciplines chaque fois que la DHG évolue (ajustements).

Refusez le chantage aux heures supplémentaires pour la mise en oeuvre des projets.

Autonomie de l'établissement

L'IA indique que, conformément aux orientations académiques, la dotation donnée à l'établissement est globale. En réponse à notre demande que les représentants du CTPD aient connaissance des différents éléments qui constituent la DHG des établissements, il nous est répondu que ceux-ci ne sont pas fléchés a priori et relèvent de choix faits localement. L'IA considère qu'il n'a pas vocation à déterminer à l'avance les structures, divisions, dédoublements ... qui relèvent de la responsabilité du chef d'établissement : celui-ci doit se saisir des « lieux de dialogue » internes à l'établissement. C'est dans ce cadre que les enseignants peuvent interroger le chef d'établissement pour disposer de toutes informations.

Commentaires FSU : nous contestons ce manque de transparence qui porte atteinte au rôle des représentants des personnels et au fonctionnement du paritarisme. Il nous est ainsi impossible d'analyser précisément l'évolution des effectifs et dotations entre les 3 voies du lycée.

Exigez d'avoir connaissance de tous les éléments qui constituent votre DHG, en particulier :

- en collège : dispositifs particuliers (voir ci-dessous)

- en lycée : distinction des moyens accordés aux différentes voies (générale, technologique et professionnelle ainsi que le post-bac).

Critères de répartition en collège

Les effectifs sont calculés selon les taux apparents de passage sur les deux dernières années, ainsi qu'en observant le vivier d'élèves de CM2 du secteur.

Les dotations initiales sont arrêtées en fonction des horaires réglementaires appliqués à une structure « classes » simulée (28 élèves par classe)

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} DP6
Heures	28h	25,5h	28,5h	28,5h	37,5h

Une majoration de la DHG est attribuée au titre de la difficulté sociale. Il s'agit d'une part modulable déterminée par une nouvelle classification des collèges réalisée par la DAPEP (Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances) à partir de 3 indicateurs : taux CSP favorisées/défavorisées entrée 6°, évaluations 6°, retards entrée 6° (chiffres des 2 années scolaires précédentes). La classification académique, annuelle, répartit les collèges en 5 catégories. Dans les Yvelines, le pourcentage de DHG supplémentaire attribué par type de collèges est le suivant :

Type 1 : 13 à 16% (18 établissements)
Type 2 : 6 à 8% (11 établissements)
Type 3 : 4 à 6% (27 établissements)
Type 4 : 2 à 4% (17 établissements)
Type 5 : 2% (34 établissements)

A cela s'ajoute des compléments divers : section européenne 2h (par section et par niveau), section sport 2h, LV2 5ème All 3h, DP3 3h, heures statutaires (UNSS, Labo...)...
CLA 18h, classe relais 21h, UPI 24h.

Commentaire FSU : Nous ne pouvons que constater que la nouvelle classification dégrade encore un peu plus les DHG des collèges les plus difficiles (ce sont eux qui perdent le plus d'heures, y compris au titre de la difficulté sociale, alors que nombre d'entre eux connaissent une ghettoïsation accrue) sans améliorer la situation des autres : le soupoudrage de quelques heures ne peut masquer les effets nocifs des retraits de moyens au fil des années dans les collèges des Yvelines.

Exigez le respect des horaires règlementaires.

Revendiquez les moyens nécessaires pour limiter les effectifs des classes des collèges à 24 élèves (20 en ZEP).

Chiffrez les besoins pour organiser des travaux en groupes allégés, dédoublements...nécessaire à la réussite des élèves.

Faites échec à toute tentative de reporter vers l'accompagnement éducatif des enseignements ou activités qui relèvent du temps scolaire (ATP, chorale, latin ...)

Critères de répartition en lycées et « Réforme » Châtel

Les dotations initiales sont arrêtées en fonction des horaires réglementaires appliqués à une structure « classes » simulée (35 élèves par classe). S'y ajoutent divers compléments (offres de formation particulières, heures statutaires...), et pour quelques lycées quelques ajustements au titre de la difficulté sociale.

Une dotation de 39h est attribuée par classe de 2de, y compris les 10h globalisées dont l'utilisation relève de choix définis localement. Selon l'IA, le principe d'une dotation équivalente à cette année devrait préserver tous les enseignements, y compris « rares » là où des pôles existent (langues à faible diffusion, enseignements artistiques, enseignements technologiques ...). La réflexion est engagée sur l'implantation des enseignements d'exploration. Il n'y aura pas de carte académique, mais leur répartition au sein des bassins doit permettre d'offrir la diversité de ces enseignements. La question du caractère dérogatoire au secteur scolaire, et ses modalités ne sont pas arrêtées. L'idée de mutualiser un enseignement d'exploration entre 2 lycées a été évoquée par l'IA.

Commentaire FSU : Les plus grandes incertitudes apparaissent sur l'organisation des services pour la rentrée prochaine (horaires des disciplines, répartition des moyens, part des HSA, rôle joué par l'accompagnement personnalisé pour ajuster les sous-services...). La volonté affirmée par certains chefs d'établissement de remonter les TRMD sans réunir les CA, et de soumettre ultérieurement la répartition des moyens par discipline n'est pas acceptable : les CA doivent délibérer dès maintenant sur la répartition de la DHG (en examinant ses conséquences sur les postes) conformément aux dispositions de l'article R421-2 du code de l'éducation qui définit les principes de l'autonomie du CA en matière pédagogique et éducative.

Nous alerter sur cette question si besoin, nous interviendrons auprès de l'IA.

Situation de l'enseignement professionnel

Concernant la question des effectifs, la situation des LP est très disparate sur le département. Alors que les BEP vont disparaître en fin d'année conformément à la rénovation de la voie professionnelle, nous pouvons constater une baisse des effectifs très importante (entre 30 et 40%) dans certains lycées professionnels au point de menacer leur existence. La baisse de la dotation suit évidemment celle des effectifs. A l'inverse, on peut constater une augmentation massive des effectifs dans d'autres LP alors que ceux-ci ne peuvent pas forcément les accueillir faute de places (taux d'occupation des salles trop important). L'IA n'a pas eu écho de ce problème de places dans ces LP. Elle est en communication perpétuelle avec les CE. Les capacités d'accueil le permettent. La saturation est réelle dans certains lycées professionnels du département. La mise en place de lycée des métiers avec mixité des publics (Formation initiale, continue et apprentissage) se met en place doucement avec des déplacements de filières entières d'un LP à un autre et contribuant à créer des « pôles » professionnels très marqués.

Les LP vont devoir intégrer l'année prochaine en première professionnelle des élèves venant de trois horizons différents :

- 1) ceux ayant passés le BEP en 2010.
- 2) ceux provenant de pôles d'accueil.
- 3) ceux montant de seconde Bac professionnel

L'IA a précisé que des places sont prévues, mais les demandes d'inscription en fin d'année vont très largement dépasser l'offre. L'IA connaît parfaitement les besoins réels et ne souhaite pas forcément mettre les moyens en face. Est-ce la technique trouvée par l'IA pour pousser les élèves vers l'apprentissage ??

Pour les LP, la conjugaison de la suppression des BEP et des réserves croissantes de l'IA aura des conséquences désastreuses pour l'emploi. Alors que ce sont des établissements où le nombre de contractuels est déjà important, la disparition de postes de titulaires formés et qualifiés (à l'échelon national : 15 000 sur les 60 000 PLP en 3 ans) va contribuer à fragiliser ces établissements et ces équipes qui reçoivent le plus souvent les élèves les plus difficiles ..

Explosion des heures sup dans les Yvelines

Selon l'IA, le taux d'HSA pour la rentrée 2010 tient compte, pour chaque établissement, du volume de temps partiels et du constat des HSA absorbées à la rentrée 2009.

Commentaire FSU : Toutes disciplines confondues, les HSA représentent 13 853 heures, soit l'équivalent de 769 postes ! Les HSA suppriment des postes, alourdissent notre charge travail et sont largement sous-payées. Leur pourcentage est très variable d'un établissement à l'autre : de 3,87% à 9,67% en collège, de 7,43% à 19,25% en lycée (constats de septembre). Les équipes qui ont refusé les HSA jusqu'à la rentrée ont eu des HP à la place, et se voient imposer moins d'HSA cette année.

Refusez collectivement les HSA et toute manipulation, le plus souvent opaque, visant à les transformer en HSE.

Maria Bolzinger
Gilbert Ibgui

Perrine Detoef
Frédéric Lesne

Olivier Guyon
Bruno Maréchal